

Prévention des conflits d'intérêts

L'identification et de gestion des conflits d'intérêt vise à identifier les situations conduisant, ou étant susceptible de conduire, à un conflit d'intérêt, afin d'y apporter une solution garantissant la primauté et la préservation de l'intérêt des clients.

Le code de déontologie en vigueur chez Prevaal Finance présente et définit un ensemble de règles de bonne conduite applicable à tous permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts, tels que :

- Se comporter avec loyauté, honnêteté et professionnalisme et agir avec équité au mieux des intérêts des porteurs de parts des OPCVM et/ou mandants et de l'intégrité du marché
- Exercer leur activité avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des porteurs de parts des OCPVM et/ou des mandants et de l'intégrité du marché
- Communiquer d'une manière appropriée, les informations prévues par la réglementation
- Se conformer à toutes les réglementations et règles internes applicables à l'exercice de l'activité de manière à promouvoir au mieux les intérêts des porteurs de parts des OCPVM et/ou des mandants et à agir en toutes circonstances avec diligence, loyauté, honnêteté, neutralité et discrétion.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible au siège de la société et sera produite à tout client ou porteur qui en ferait la demande.